



## **Cahier des charges de l'appel à Projet**

# **« Viens skier avec Génération Montagne et la Fédération Handisport »**

**Porté par Génération Montagne et la Fédération Française Handisport**



Page sur site officiel FFH :  
<https://www.ski-handisport.org/viens-skier-avec-generation-montagne-et-la-federation-handisport/>

## **1. Objectif du projet « « Viens skier avec Génération Montagne et la Fédération Handisport » »**

Soutenir la pratique du ski alpin et du snowboard loisirs pour les licenciés de la FFH grâce à une dotation spécifique apporté par le fonds dédié de "Génération Montagne"

## **2. Bénéficiaires**

Structures éligibles : clubs, comités départementaux et régionaux affiliés à la FFH

## **3. Participants concernés**

- Tous les licenciés FFH, quel que soit leur statut :
  - Licence loisir
  - Licence compétition
  - Licences Cadres

- Licence Pass'sport (licence à la journée)

## 4. Conditions générales d'attribution de l'aide financière proposée aux projets

- Le montant plancher de l'aide : **minimum de 1000 €** (avec une prise en charge maximum de 80 % du projet)
- Doit concerner au **minimum 5** personnes en situation de handicap (PSH) différentes
- Le projet doit être programmé sur un **minimum de 2 journées** (consécutives ou non)
- Tous les participants, PSH et accompagnants doivent être licenciés à la FFH
- Le projet doit concerner une sortie de ski alpin loisir ou de snowboard loisir
- Types de sorties :
  - Cycle de pratiques
  - Événement promotionnel / initiation / découverte
  - Journée sportive
  - Séjour
  - Stage
- Le projet doit se tenir en France.
- La période d'éligibilité de l'action s'étend du 01 octobre 2025 au 30 avril 2026.
- La demande de financement de l'AAP "Viens skier avec Génération Montagne et la Fédération Handisport" se fera sur l'extranet de la FFH en même temps que la déclaration d'évènement
- Un bilan est attendu à transmettre au plus tard 1 mois après l'évènement (dont supports de communications incluant logos FFH et Génération Montagne, quelques photos, et idéalement une vidéo et un post réseaux sociaux)
- Toute structure n'ayant pas transmis à la FFH son bilan sera écartée de l'AAP les années suivantes
- Toute structure n'ayant pas respecté les conditions générales d'attribution de l'opération devra rembourser les fonds perçus

## 5. Calendrier de AAP " Viens skier avec Génération Montagne et la Fédération Handisport "

- Le 20 septembre, date de début de dépôt  
Les événements déclarés en amont sur l'extranet peuvent être modifiés afin d'intégrer l'AAP

- Le 5 novembre, clôture des enregistrements pour les demandes d'aide
- 6 novembre, confirmation (par mail de la Commission) à toutes les structures, que leur évènement "Viens skier avec Génération Montagne et la Fédération Handisport" a été pris en compte dans les demandes d'aides
- 6/11 aux 15/11 traitements des dossiers par le comité de suivi (Commission Sports d'Hiver + un élu du bureau FFH + un représentant de Région FFH), choix des projets et attributions des aides
- 15 décembre, réponse définitive aux structures ayant obtenu une aide
- Avant fin janvier, les aides seront allouées aux structures par la FFH
- BILAN Post évènement au plus tard 1 mois après l'évènement, la déclaration de l'évènement doit être complétée dans l'extranet avec les éléments de communications utilisés pour mettre en avant l'évènement (dont supports incluant logo FFH et Génération Montagne, quelques photos, et idéalement une vidéo et un post réseaux sociaux) + les compléments des informations précisant le nombre d'effectif réel sur les journées.

## 6. Procédure de demande et de déclaration

En 2 étapes : Etape 1 / déclaration en amont et Etape 2 / enregistrer le bilan post évènement

### **Etape 1 / Déclaration en amont de l'évènement jusqu'au 5 novembre**

Via la déclaration de votre évènement sur l'Extranet FFH

Renseigner obligatoirement les champs suivants au moment d'enregistrer votre évènement sur l'extranet de la FFH pour que votre demande d'aide soit prise en compte dans les appels à projet «Viens skier avec Génération Montagne et la Fédération Handisport» :

Les évènements déclarés en amont du 20 septembre sur l'extranet peuvent être modifiés et complétés afin d'intégrer l'AAP

#### Page de présentation :

- Evénement Compétitif : *NON*
- Niveau géographique ... *à préciser*
- Type Evénement à préciser : ski alpin ou snowboard

- Cycle / Évènement récurrent
- Journée sportive (Évènement promotionnel / initiation / découverte)
- Séjour
- Stage
- Compétition qualificative : *NON*
- Département ... à préciser
  - Libellé de l'évènement... à préciser
- Organisateur affilié FFH : *OUI*
- Organisateur : *nom de votre club, CD ou CR*
- Date début (premier jour de la sortie) / Date fin (deuxième jour ou dernier jour de la sortie)

## **Après la validation de votre page**

Dans l'onglet "Générale" :

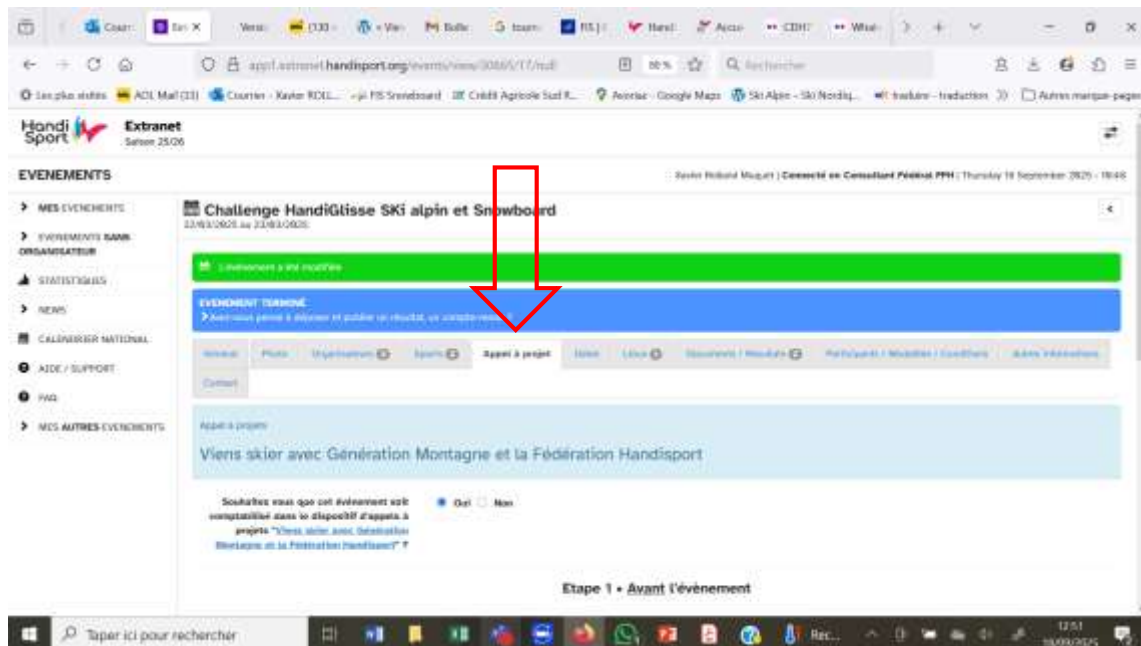
- Description : ... à préciser

Dans l'onglet "Organisateur" : vous pouvez rajouter des co organisateurs

Dans l'onglet "Lieux" : vous pouvez rajouter des lieux s'il y a différents lieux de pratiques

Dans l'onglet "Sport" : ***préciser Ski alpin et / ou snowboard***

***Pour qu'apparaisse l'onglet "Appel à projet " dans la barre de tache***



Dans l'onglet "Appel à projet":

- Cochez la case **OUI** pour la question "Souhaitez-vous que cet événement soit comptabilisé dans les appels à projets "Viens skier avec Génération Montagne et la Fédération Handisport"?"
- Préciser sur l'Etape 1 :
  - Le nombre de PSH (personne en situation de handicap) prévus
  - Le nombre d'accompagnants/encadrants (Bénévoles/Professionnels) prévus

Attention, tous les participants doivent être licenciés, ainsi que les encadrants (licences cadre FFH ou double licence FFH/FFS) pour rentrer dans l'appel à projets

Dans l'onglet "Documents / Résultats":

- Télécharger le RIB de la structure
  - **Décocher la case "Publication"** pour garder la confidentialité de vos documents.
- Télécharger et remplir le « Cerfa de demande de subvention version simplifié » (vous le trouverez [ICI](#)) Ou le Cerfa n°12156\*06 de demande de officiel, remplie.
  - **Décocher la case "Publication"** pour garder la confidentialité de vos documents.

Dans l'onglet "Contact" préciser au minimum :

- Nom de l'Interlocuteur
- Téléphone
- Email

IMPORTANT, pensez à **PUBLIER** votre événement pour qu'il soit visible sur le Calendrier public (case verte, en bas de l'écran)

**Les dossiers incomplets ne seront pas traités.**

## **Etape 2 / Déclaration du BILAN du projet le plus tôt possible :**

À compléter dans l'extranet FFH **au plus tard 1 mois après l'évènement**, (et en tout état de cause avant le 30 avril)

Dans l'onglet "Appel à projet,

- Préciser sur Etape 2 :
  - Nombre de PSH réellement présent
  - Nombre d'accompagnants/encadrants (Bénévoles/Professionnels) réellement présent

Dans l'onglet "Documents / Résultats" :

- Téléchargez les éléments de communications que vous avez utilisés pour mettre en avant l'évènement (dont supports incluant logo FFH et Génération Montagne, quelques photos, et idéalement une vidéo et un post réseaux sociaux)



Toute structure n'ayant pas transmis à la FFH son bilan sera écartée de l'AAP les années suivantes

Toute structure n'ayant pas respecté les conditions générales d'attribution de l'opération devra rembourser les fonds perçus

## 7. Supports de déclaration

- Utilisation exclusive de la déclaration d'évènement sur l'extranet FFH

<https://extranet.handisport.org>

**Contact pour toute question :**

✉ [x.rolland-muquet@handisport.org](mailto:x.rolland-muquet@handisport.org)